

Conditions générales de vente (CGV)

Séjours linguistiques – Alliance Française de Paris
En vigueur à compter du 10 septembre 2025

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tout séjour linguistique proposé sous l'intitulé *Escapes Parisiennes* par l'Alliance Française de Paris.

Ces séjours s'adressent exclusivement à des participants majeurs (18 ans révolus).

2. Inscriptions

2.1 Procédure

L'inscription s'effectue en ligne :

1. Création d'un compte personnel sur le site de l'Alliance Française de Paris,
2. Choix du séjour souhaité,
3. Règlement du séjour par carte bancaire,
4. Réception d'une facture confirmant l'inscription.

2.2 Paiement

Le règlement intégral du séjour doit être effectué au plus tard **six semaines avant le début du programme**.

En cas de paiement tardif, la réservation n'est pas garantie.

2.3 Droit de rétractation



Alliance Française
PARIS

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose d'un délai de **7 jours calendaires** à compter de son inscription pour se rétracter, sans justification ni pénalité.

La demande doit être envoyée par écrit à : **inscription@alliancefr.org**.

Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

3. Annulation et remboursement

3.1 À l'initiative du participant

- **Annulation entre 45 et 30 jours avant le début du séjour** : remboursement de 50 % des frais de scolarité.
- **Annulation moins de 30 jours avant le début du séjour** : aucun remboursement.
- **Après le début du séjour** : aucune annulation possible.

Les absences à une ou plusieurs activités ne donnent droit à aucun remboursement ni compensation.

En cas de motif médical justifié par certificat, le participant peut demander le remboursement au prorata des heures non suivies.

3.2 À l'initiative de l'Alliance Française

L'Alliance Française de Paris se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, les participants seront informés **30 jours avant le début du programme** et remboursés intégralement des sommes versées (hors frais de transport et de voyage).

4. Assurances

Chaque participant doit souscrire une **assurance voyage individuelle** couvrant au minimum : maladie, accident, responsabilité civile, perte ou vol de bagages et

rapatriement.

Une preuve d'assurance peut être demandée avant le séjour.

5. Données personnelles

Sauf opposition expresse du participant, l'Alliance Française de Paris est autorisée à utiliser ses données pour l'envoi d'informations à caractère pédagogique, informatif ou promotionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

6. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques et culturels remis dans le cadre du programme sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, traduction ou adaptation sans accord écrit préalable de l'Alliance Française est interdite.

7. Droit à l'image

Sauf avis contraire exprimé lors de l'inscription, l'Alliance Française de Paris est autorisée à utiliser, dans le cadre de sa communication institutionnelle, les photos ou vidéos réalisées lors des activités.

8. Déroulement du programme

8.1 Prestations incluses

Le séjour comprend un ensemble d'activités linguistiques et culturelles dont le programme est communiqué avant le départ. Chaque activité est précisée comme visite libre, guidée ou encadrée.

8.2 Modifications

- Aucun changement ne peut être demandé par le participant une fois le séjour commencé.



- En cas d'annulation par l'Alliance Française d'une activité prévue :
 - une activité équivalente sera proposée

8.3 Retards et absences

Tout retard ou absence du participant ne donne droit à aucun remboursement ni report.

8.4 Responsabilité et sécurité

Les participants doivent respecter :

- le règlement intérieur de l'Alliance Française de Paris,
- les consignes des établissements partenaires.

L'Alliance Française se réserve le droit d'exclure un participant dont le comportement nuirait au bon déroulement du séjour, sans remboursement.

9. Hébergement

9.1 Organisation

L'hébergement est assuré par des prestataires spécialisés (familles d'accueil ou autres formules). L'Alliance Française agit uniquement en qualité d'intermédiaire.

9.2 Réservation

La réservation est définitive après paiement intégral du montant dû.

9.3 Annulation

Le séjour ne peut être annulé que dans les cas suivants (sur justificatifs) :

- décès du participant ou d'un parent au premier degré,
- incapacité médicale reconnue,
- force majeure telle que définie par la loi.

En dehors de ces cas, **tout séjour entamé est dû en totalité.**

9.4 Responsabilité

Toute réclamation relative à l'hébergement doit être adressée directement au prestataire concerné. L'Alliance Française ne saurait être tenue responsable des conditions d'accueil.

10. Force majeure

En cas de circonstances exceptionnelles et imprévisibles (catastrophe naturelle, grève, pandémie, refus de visa, etc.), la responsabilité de l'Alliance Française de Paris ne saurait être engagée.

11. Droit applicable – Juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relève de la compétence des juridictions françaises territorialement compétentes.